

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024_021

Rapporteur : Gilles MAYER

Objet : Budget primitif 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	23	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Daniel DIREZ - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Salvatore LIVOLSI
Date de convocation			Excusé-es :
27 mars 2024			
Date de publication			Jean-Marie HIRTZ procuration à Gilles SPIGOLON - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Gaëlle RIBY-CUNISSE - Alexandra VIEAU procuration à Irène GIRARD - - Aude SIMERMANN procuration à Yves COLOMBAIN - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - — Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS
Transmis en préfecture le			
12 avril 2024			

Rubrique : 7.1

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Pierre BIYELA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement budgétaire et financier de la ville modifié,
Vu le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2024,
Vu la note de présentation brève et synthétique,
Vu la maquette budgétaire,

Considérant la teneur des débats portant sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 lors de la séance du conseil municipal du 19 février dernier,

Considérant qu'il a lieu de procéder au vote du budget primitif de la ville pour l'exercice 2024 avant le 15 avril de l'année à laquelle il s'applique,

Le budget primitif est un acte politique qui traduit en termes d'enveloppes budgétaires les engagements de la municipalité notamment développés lors du débat sur les orientations budgétaires.

Il est le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la ville. Il est voté par le conseil municipal au plus tard le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

C'est un acte de prévision et d'autorisation. En effet, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues, engagées et non finalisées en fin d'année ou qui auraient une exécution pluriannuelle.

Il se présente en deux parties :

- une section de fonctionnement : y sont retracées les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la ville. L'excédent de recettes est utilisé prioritairement pour le remboursement du capital emprunté ; le surplus constitue de l'autofinancement utile au financement des investissements de la ville.
- une section d'investissement : il s'agit des programmes d'investissements qui constituent le patrimoine de Malzéville. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la ville, des dotations et subventions et éventuellement l'emprunt.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant à minima les dépenses.

En tant qu'acte de prévision, il peut être modifié en cours d'exercice budgétaire pour tenir compte des nouveaux besoins et ajuster les prévisions budgétaires par :

- des décisions modificatives décidées par le conseil municipal,
- des mouvements de crédits réalisés par le maire avec une information a posteriori de l'assemblée délibérante lors de sa séance la plus proche.

En fin d'exercice, l'exécution du budget est retracée dans le compte financier unique (CFU) qui se substitue à la double présentation des comptes publics, à savoir : le compte administratif élaboré par le maire et le compte de gestion réalisé par la ou le comptable public-que. Ce document unique déterminera les résultats de l'exécution comptable du budget pour 2024. Il sera présenté au conseil municipal avant le 30 juin 2025.

Vu l'avis majoritairement favorable de la commission finances et ressources humaines du 25 mars 2024,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à la majorité

3 voix contre : *Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Yves SAUSEY, Salvatore LIVOLSI*

adopte le budget primitif de l'exercice 2024 en équilibre réel et sincère par nature et chapitre :

- | | |
|-------------------------------|---------------|
| - section de fonctionnement : | 7 617 136.00€ |
| - section d'investissement : | 1 876 868.89€ |

donne délégation au maire pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres en sections d'investissement et de fonctionnement tout virement de crédit s'avérant nécessaire

approuve le principe de fongibilité des crédits permettant au maire d'opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections

autorise le maire à prendre toute décision et à signer tout acte découlant de l'application de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING


MAIRIE DE MALZEVILLE
Meurthe-et-Moselle

Le secrétaire de séance,

Pierre BIYELA

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**



BUDGET PRIMITIF 2024

Malzéville

Conseil municipal du 08 avril 2024

SOMMAIRE

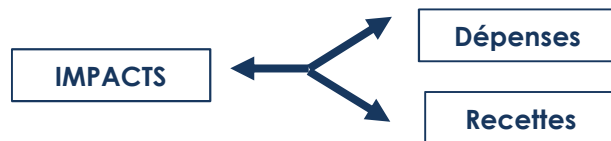
BUDGET PRIMITIF 2024 : MALZÉVILLE S'ENGAGE DANS LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS	3
MALZÉVILLE ÉDUCATIVE ET SOLIDAIRE	4
MALZÉVILLE CITOYENNE, CULTURELLE, RESPONSABLE	8
MALZÉVILLE DURABLE, ATTRACTIVE, INNOVANTE	12
MISSION MOYENS GÉNÉRAUX ET RESSOURCES	16
ÉQUILIBRE DU BUDGET 2024	21

BUDGET PRIMITIF 2024 :

**MALZÉVILLE
S'ENGAGE
DANS LA
RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
DES ORGANISATIONS**

Dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires 2024, la commune, en s'appuyant sur les projets réalisés au cours des années passées, a fait le choix de franchir le cap et de **s'engager dans la démarche de responsabilité sociétale des organisations – RSO**.

Au-delà des flux « dépenses – recettes », il s'agira donc de **mesurer davantage les impacts des inscriptions budgétaires en matière de développement durable**.



Il est rappelé que la commune sera amenée à produire, en annexe du compte financier unique 2024, une analyse des dépenses d'investissement, selon qu'elles sont favorables ou défavorables aux objectifs de la transition écologique de la France (article 191 de la Loi de finances 2024).

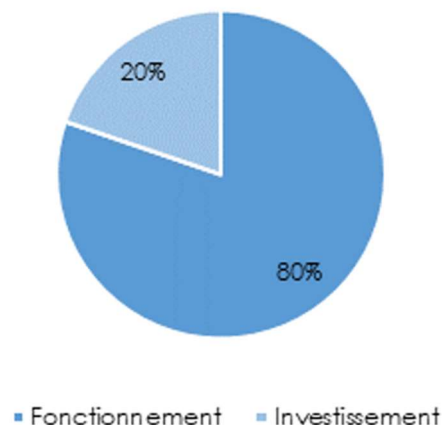
Plus qu'une obligation légale **pour Malzéville, c'est une obligation morale** au regard des enjeux sociaux, économiques et écologiques.

Il s'agit donc d'un choix politique fort, dont l'exercice 2024 est une première étape, en vue de construire à **l'horizon 2026 – 2027 un BUDGET SOUTENABLE ET DURABLE, un « budget vert »**.

Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et recettes à 9 494 004,89 euros dont :

- 7 617 136 euros en section de fonctionnement
- 1 876 868, 89 euros en section d'investissement

Répartition du budget 2024



BUDGET PRIMITIF 2024 :

MALZÉVILLE ÉDUCATIVE ET SOLIDAIRE

Les crédits du budget primitif 2024 pour le pôle *Malzéville éducative et solidaire* sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 718 280,40 €	24 886,63 €
Recettes	852 460 €	2 200 €

Ce pôle comprend trois missions :

- Petite enfance
- Education-jeunesse
- Solidarités

MISSION PETITE ENFANCE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	37 650 €	2 900 €
Recettes	336 500 €	

Dépenses

Un crédit de 4 050 euros en fonctionnement est inscrit au budget 2024 pour les différents temps collectifs et les activités proposés par la crèche aux enfants et à leurs assistantes maternelles.

4 700 euros dont 1 100 euros en investissement permettront de fournir les consommables d'hygiène et le matériel de puériculture.

Un crédit de 1 500 € est prévu pour les ateliers de pratiques pédagogiques des assistantes maternelles

Conformément aux engagements 2023, Malzéville s'est investie dans le groupe de travail petite enfance intercommunal de la convention territoriale globale (CTG) entre la CAF et les communes. Trois chantiers ont été ouverts : l'accompagnement des équipes éducatives et des familles autour des enfants dits remarquables et l'offre de garde, notamment pour répondre aux besoins de garde atypiques.

La commune soutient aussi la halte-garderie les P'tits Lutins située aux balcons de Velchée et la crèche La Ribambelle installée dans les locaux de l'espace Champlain dans le quartier Saint Michel Jéricho. Un crédit de 28 500 € est prévu à ce titre.

Recettes

La crèche bénéficie de deux types de recettes. D'une part, la participation des familles est estimée à 70 000 euros pour 2024 et d'autre part la CAF qui, dans le cadre de la convention territoriale globale, alloue à la crèche familiale une subvention de 46 500 euros et dans le cadre de la convention PSU, une subvention de 220 000 euros.

Un crédit de 1 000 € est ici prévu en investissement pour équiper les assistantes maternelles en gants de toilette et serviettes afin de ne plus utiliser de lingettes jetables.

Dans le cadre de l'agenda social, les assistantes maternelles bénéficieront en 2024 d'une revalorisation de leurs indemnités d'entretien et de nourriture, celles-ci passant de 5,50 € à 6,74 €.
Les crédits sont inscrits au sein du pôle ressources (masse salariale).



MISSION
ÉDUCATION
JEUNESSE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 436 365 €	21 986,63 €
Recettes	513 860 €	2 200 €

Dépenses

Avec un crédit global de 1 517 351 euros, l'éducation est le 1^{er} poste de dépense de la collectivité après les frais liés à la rémunération des personnels, soit 16 % de son budget, l'équivalent de 2 483 euros par élève.

Fonctionnement des écoles



Tenant compte de ces éléments, au titre du fonctionnement des écoles, qu'il s'agisse par exemple des fournitures scolaires, des photocopieurs, de la maintenance informatique ou encore de la téléphonie et d'internet, un crédit de 46 390 euros est prévu pour 2024.



Un crédit de 220 euros permet de financer les abonnements à l'application de communication One entre les écoles et les familles.



La ville consacrera par ailleurs un crédit de 21 986,63 euros en investissement pour les écoles dont 10 966,63 euros pour le mobilier, 11 020 euros pour les équipements informatiques.

Travaux dans les écoles

Un crédit de 59 000 euros est inscrit dans la politique publique entretien durable du patrimoine pour les travaux 2024 dans les écoles :

- Alarme P. Bert (2 000 €)
- WC Pasteur (40 000 €)
- Incendie Jéricho (2 000 €)
- Étanchéité toiture Ferry (5 000 €)
- Remplacement sol classe Ferry (10 000 €)

La ville maintient en 2024 l'enveloppe de crédits permettant d'accompagner les projets participatifs des parents d'élèves.

Malzéville expérimentera en 2024 le dispositif Papillon de repérage et d'accompagnement des enfants victimes de violence.

Projets des écoles

La ville accompagne également les projets et les activités des écoles grâce à un crédit de 51 035 € euros, qui permet notamment de prendre en charge le transport des enfants pour aller à la piscine ou au gymnase, de financer les classes de découverte, l'achat des livres préparant à l'entrée en 6^{ème} pour les élèves de CM2 ou encore les activités de la Saint Nicolas.

Services périscolaires et extrascolaires

Les services périscolaires et extrascolaires sont essentiels pour que les familles puissent concilier vie professionnelle et vie familiale. Par ailleurs, pour les jeunes cette offre contribue à leur éducation à la vie. Pour l'ensemble de ces services il y a lieu de prévoir un crédit de 1 338 720 euros au budget primitif 2024.

Le **marché de services pour les temps périscolaires et extrascolaires** a été renouvelé au 1^{er} janvier 2024. Les services sont désormais assurés par la fédération d'éducation populaire Léo Lagrange centre-est.



Un crédit de 963 370 euros est inscrit au budget 2024 permettant de financer l'ensemble des prestations (périscolaire matin, midi et soir, mercredis éducatifs, ALSH et CLAS). La commune se rapprochera du prestataire pour étudier avec lui la possibilité de mettre en place une prestation en faveur du public pré et adolescent.

Dans le cadre du renouvellement du marché, le comité de pilotage mis en place veillera à un renforcement de la qualité des activités péri et extrascolaires pour en faire un temps éducatif à part entière, en accord avec les valeurs de la collectivité.

Une décision modificative permettra enfin de solder le marché avec la Ligue de l'enseignement. Le montant de cette régularisation n'est pas établi à ce jour.

Dans le cadre du renouvellement du marché des activités périscolaires, Malzéville a fait le choix de maintenir le dispositif d'accompagnement des élèves en difficulté (CLAS).

Le **marché de la restauration scolaire** arrive quant à lui à terme au 31 août 2024. Le nouveau marché sera publié au printemps pour une attribution avant l'été. Pour l'ensemble de la restauration (prestation alimentation et nettoyage, transport des enfants et repas d'urgence), il y a lieu d'inscrire 374 950 euros au budget 2024.

Malzéville est à l'origine de la création du groupe de travail réunissant les communes travaillant avec l'entreprise Sodexo pour la fourniture de repas. Celle-ci souhaite en effet bénéficier d'importantes indemnités au titre de la théorie de l'imprévision, ce que les communes refusent. Si elles comprennent des difficultés engendrées par l'inflation, elles n'entendent aucunement contribuer au maintien de la marge financière de l'entreprise. Cette dernière menace aujourd'hui d'engager un contentieux. Le groupe des communes doit se réunir prochainement afin de déterminer sa stratégie de réponse.

La ville a mentionné à la métropole du Grand Nancy son grand intérêt pour le projet de cuisine centrale mutualisée qu'elle porte.

Malzéville poursuit son projet antigaspillage et compostage des déchets dans 2 sites de cantine sur 3

Recettes

L'ensemble des recettes bénéficiant aux politiques publiques éducation – jeunesse s'élève à 516 060 euros, dont 2 200 euros en investissement correspondant à la participation de l'État et de la métropole aux équipements en faveur de la classe allophone (contrat CTAIR).

Concernant la participation des familles, l'ajustement du partage de l'effort entre la commune et les usagers délibéré le 19 février 2024 permet d'inscrire une recette de 371 360 euros au budget 2024. Pour autant, aucune famille ne sera amenée à payer le coût réel des prestations péri et extrascolaires.

Les aides de la CAF s'élèvent quant à elles à 137 300 euros.

Enfin, une recette de 5 200 euros est inscrite correspondant pour 2 200 euros au volet fonctionnement du contrat CTAIR et pour 3 000 euros à la facturation de la scolarisation des non Malzévillois aux communes concernées.

MISSION SOLIDARITÉS

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	244 265,40 €	
Recettes	2 100 €	



Dépenses

Un crédit de 5 800 euros est inscrit en dépenses de fonctionnement au budget permettant de financer les activités du programme d'animation territorial en faveur des seniors.



Concernant les seniors, la ville a renouvelé en 2024 l'opération bons d'achat. D'un montant de 15 euros, ils sont destinés aux aînés de 70 ans et plus et sont à dépenser exclusivement dans les commerces de proximité de la commune. Un crédit de 9 500 euros est inscrit au budget en ce sens.



La ville a expérimenté cette année deux après-midis gourmands avec animation musicale pour les seniors. Cette nouvelle formule, bénéficiant d'une enveloppe de 6 500 euros, a remporté un vif succès auprès des aînés.

Par ailleurs, la ville inscrit 222 415 euros à son budget au titre de sa participation :

- Au CCAS : 142 415,40 euros
- Au SIVU Saint Michel Jéricho : 80 000 euros



De son côté dans le cadre de son budget, le CCAS porte directement un certain nombre d'actions :

- Jardin nourricier et solidaire de Mélanie
- Aide à la mobilité : pass bus
- Aides aux vacances
- Aides alimentaires
- Secours d'urgence
- Téléassistance seniors
- Action précarité menstruelle
- Mission locale



Recettes

La ville bénéficie de crédits politique de la ville pour les activités qu'elle met en place en faveur des seniors. Ainsi, 2 000 euros sont inscrits au budget 2024. Par ailleurs, la participation des accompagnants aux rendez-vous gourmands s'élève à 100 euros.

BUDGET PRIMITIF 2024 :

**MALZÉVILLE
CITOYENNE,
CULTURELLE,
RESPONSABLE**

Les crédits du budget primitif 2023 pour le pôle *Malzéville citoyenne, culturelle et responsable* sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	307 110 €	73 090 €
Recettes	28 900 €	8 400 €

Ce pôle comprend 5 missions :

- Culture et communication
- Vie locale, citoyenne et associative
- Protocole et accompagnement des élu-es
- Relations avec la population, état civil, élections
- Prévention – sécurité

**MISSION
CULTURE
ET
COMMUNICATION**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	36 600 €	33 000 €
Recettes	14 000 €	8 000 €

Dépenses

Culture

En matière de culture Malzéville jouit, au sein de la métropole, d'une identité singulière. Elle a fait le choix d'adhérer en 2022 à la charte professionnelle des bonnes pratiques dans le champ des arts visuels en région Grand Est confirmant ainsi son soutien à la création et aux artistes contemporains du territoire. De la même manière, Malzéville s'implique fortement dans la dynamique impulsée par le Grand Nancy pour définir un projet culturel partagé à l'échelle de la métropole. Elle y porte notamment son projet de transformation de La Douëra en tiers-lieu ouvert à toutes les cultures.



7 600 euros sont inscrits au budget primitif 2024 pour financer les différents projets culturels mis en œuvre par la commune : expositions, spectacles et partenariat avec l'École des regards.

Un crédit de 5 450 euros permettra également de financer deux actions phares de la politique de lecture publique de la ville : l'opération Des livres et vous et les apéros littéraires dont le succès ne se dément pas.

Concernant ses actions en faveur du patrimoine, la ville inscrit 1 510 euros en fonctionnement et 8 000 euros en investissement. Le fonctionnement permettra de financer les animations des Journées européennes du patrimoine ainsi que l'adhésion à la Fondation du patrimoine. L'investissement correspond aux travaux de restauration du tableau de la Sainte famille de l'église Saint Martin en faveur de laquelle la ville, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, a lancé une souscription publique. Celle-ci a remporté une belle adhésion des citoyens. Le tableau sera restauré cet été par un artisan local.

Malzéville, en partenariat avec l'École des regards crée une exposition appelée **Sentiers**.

Construite par les équipes du centre technique municipal, elle comprend 25 panneaux.

Les photographies sont réalisées par les élèves des trois sites de l'école (Malzéville, Saint Dié et Lunéville).

Chaque année l'exposition se déplacera dans différents sentiers de la commune.

2024 : l'exposition intitulée **Sortir des sentiers** empruntera un parcours allant de l'allée Victor Lemoine à la rue de la République en n'empruntant que des sentiers.

L'exposition sera installée de mai à septembre.

Communication – information



Concernant la communication, un crédit de 22 040 euros est prévu en fonctionnement dont 19 000 euros pour la réalisation des quatre numéros annuels du magazine de la ville « Malzéville, durable est solidaire ».

Par ailleurs, 3 040 euros permettront de financer différents supports de communication et de s'acquitter de la redevance liée au contrat d'autorisation des copies internes professionnelles d'œuvres protégées.



Enfin, 25 000 euros sont prévus en 2024 pour la refonte du site internet auquel la ville souhaite adjoindre une fonction GRU (gestion de la relation usagers ou GRC, gestion de la relation citoyen).

Dans cette perspective la ville se rapprochera de la métropole du Grand Nancy afin de bénéficier de la solution GRU qu'elle propose.

Il s'agit ici pour Malzéville de moderniser son site internet tant en matière d'ergonomie que de contenu tout en renforçant le nombre de démarches pouvant être réalisées en ligne.

Le partenariat avec la métropole permettra également que les demandes des usagers concernant ses politiques publiques soient automatiquement reroutées vers elle, le site GRU de la ville remplissant ici le rôle de guichet unique.

Recettes

Pour la manifestation Des Livres et vous la commune a sollicité différents partenaires de la politique de la ville (État, département, métropole). Elle bénéficiera ici d'une recette de fonctionnement de 4 000 euros.

Par ailleurs il y a lieu d'inscrire 10 000 euros de recettes de fonctionnement correspondant à la régie publicitaire du magazine municipal.

Enfin 8 000 euros de recettes issues de la souscription publique pour la rénovation du tableau de la Sainte famille sont inscrites au sein de la section d'investissement.

**MISSION
VIE LOCALE
ET
CITOYENNE**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	102 920 €	40 090 €
Recettes	4 100 €	

Dépenses

Manifestations

Les différentes manifestations proposées tout au long de l'année par la commune, au nombre d'une dizaine, contribuent pour une grande part à la qualité de la vie à Malzéville et à son attractivité. Elles permettent de faire vivre ensemble.



Un crédit de 44 520 euros est ainsi prévu en fonctionnement pour leur organisation. Certaines d'entre elles continueront à évoluer en 2024 comme par exemple les vœux qui ont été organisés en plein air, place de la Rivière. La fête des pains a bénéficié en 2023 du label Objectifs de développement durable (ODD). Cette démarche sera étendue à l'ensemble des manifestations et une charte des manifestations durables sera établie.

Cette enveloppe finance également l'accueil des nouveaux habitants ainsi que les animations proposées au marché hebdomadaire du mercredi.

Un crédit d'investissement de 3 840 euros permettra de compléter et/ou renouveler le matériel nécessaire aux manifestations.

Démarches participatives et citoyennes

Un crédit de 500 euros en fonctionnement assurera les activités du conseil municipal des enfants (CME).

La ville inscrit 36 250 euros de crédits en investissement, dont 11 250 euros de restes à réaliser, pour le budget participatif.

Vie associative

La commune sait pouvoir compter sur les associations et les collectifs pour animer la vie locale et citoyenne.

Dès lors, la ville inscrit une enveloppe de 57 900 euros pour soutenir le mouvement associatif. Une première enveloppe de 56 050 euros enveloppe prend la forme de subventions financières. S'y ajoute la valorisation des subventions indirectes (mise à disposition de locaux, prêt de matériel, etc). La ville a choisi d'inscrire dans les conventions de mise à disposition des locaux une clause d'utilisation sobre de ces derniers.

Une seconde enveloppe de 1 850 euros permet de réaliser la fête de la vie associative avec en projet cette année, l'organisation d'un concert pour l'animer.

Le conseil local de la vie associative et citoyenne, élu et installé en 2022, a pris ses marques.

Le conseil proposera en 2024 un programme de formation aux associations et à leurs membres sur la base du recensement des besoins effectués en 2023. Les formations seront proposées par Lorraine mouvement associatif.

Par ailleurs d'autres apéros associatifs seront proposés en 2024 afin de permettre aux associations de mieux se connaître.

Recettes

Une recette de 4 100 euros est inscrite en fonctionnement provenant des redevances d'occupation du domaine public de la brocante et du marché ainsi que d'une subvention pour la fête des pains.

**MISSION
PROTOCOLE
ET
ACCOMPAGNEMENT
DES ÉLU-ES**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	158 370 €	
Recettes		

Dépenses

158 370 euros sont inscrits en fonctionnement au budget 2024 pour la mission dont 156 720 euros liés à l'accompagnement des élu-es (indemnités, formation, frais de mission, cotisation à l'association des maires de Meurthe-et-Moselle, etc) et 1 650 euros pour les différents frais de protocole (avis décès presse, gerbes cérémonies patriotiques, présents, etc).



La commune a inscrit les crédits nécessaires à la formation des élu-es sur la responsabilité sociétale des organisations.

**MISSION
RELATIONS AVEC LA
POPULATION,
ÉTAT-CIVIL
ÉLECTIONS**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 140 €	
Recettes	10 800 €	

Dépenses

8 140 euros sont inscrits en fonctionnement au budget 2024 nécessaires aux actes d'état-civil dont 6 400 euros pour le cimetière permettant essentiellement de reprendre de nouvelles concessions.

La commune bénéficiant encore de stock de matériel, aucun crédit n'est inscrit pour le déroulement des élections européennes programmées le 09 juin 2024.

Recettes

Des recettes à hauteur de 10 800 euros sont inscrites au budget en fonctionnement, dont 10 000 euros de vente de concessions au cimetière et 800 euros de subventions de l'État pour l'organisation des élections européennes.

**MISSION
PRÉVENTION
SÉCURITÉ**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 080 €	
Recettes		400 €

Dépenses

1 080 euros sont inscrits en fonctionnement au budget 2024. Ils permettront de financer l'abonnement aux moyens radios, l'organisation intercommunale de la finale de la sécurité routière dans les écoles ainsi que l'adhésion à Grand Nancy défib.



Recettes

La commune percevra une subvention d'investissement de 400 euros pour l'équipement en caméras piéton des deux policiers municipaux

BUDGET PRIMITIF 2024 :

**MALZÉVILLE
DURABLE,
ATTRACTIVE,
INNOVANTE**

Les crédits du budget primitif 2023 pour le pôle *Malzéville durable, attractive et innovante* sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	176 190 €	991 031,50 €
Recettes		507 709,50 €

Ce pôle comprend 3 missions :

- Urbanisme et aménagements urbains
- Environnement
- Transformation durable du patrimoine communal

**MISSION
URBANISME ET
AMÉNAGEMENTS
URBAINS**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	17 600 €	502 427,18 €
Recettes		325 400 €

Dépenses

Instructions d'urbanisme

Concernant le service commun d'instruction des autorisations du sol, la ville prévoit un crédit de 9 000 euros en fonctionnement pour indemniser la métropole pour les frais induits par les instructions qu'elle réalise et la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures.

Ravalements de façade

De plus, la commune inscrit ici un crédit de 8 600 euros pour sa participation aux frais engagés par les propriétaires pour les ravalements de façade obligatoires. Depuis 2014 la commune a ainsi investi près de 143 000 euros pour l'embellissement du centre-ville. Pour mémoire, 38 dossiers de ravalement ont bénéficié du soutien de la ville depuis le mandat 2020 pour un montant de participation de 67 736 euros.

Plan foncier

Enfin, 103 212,92 euros sont inscrits en dépenses d'investissement au titre de la convention de plan foncier avec EPF-GE.

Aménagements urbains

Concernant les aménagements urbains, la ville inscrit un crédit de 222 680 euros en investissement au budget 2024.

Une enveloppe de 2 000 euros permettra de remplacer un équipement de jeu dans le parc de La Douëra.

En complément, 220 680 euros permettront de rémunérer l'AMO pour le projet du quartier du bord de l'eau ainsi qu'une partie des dépenses relatives à la convention de dépollution avec EPF-GE.

A ce jour, les étapes majeures de déconstruction, désamiantage et dépollution du site, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF-GE, sont en passe d'être achevées. Ces travaux ont permis de transformer cet ancien site industriel en une plateforme « prête à aménager » compatible avec de l'habitat.

Etape suivante : la préparation administrative du futur aménagement du site.

176 534,26 euros de restes à réaliser sont inscrits au budget pour faire face aux dépenses de la construction et de l'aménagement de la maison commune.

Recettes

Plusieurs recettes d'investissement sont inscrites au budget 2024. D'une part 322 700 euros de restes à réaliser concernant plusieurs subventions du chantier de la maison commune et 2 700 euros de recettes nouvelles allouées par la CAF.



MISSION ENVIRONNEMENT

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	33 690 €	95 401,81 €
Recettes		131 634,50 €

Dépenses

Nature en ville

Un crédit de 19 500 euros en fonctionnement est inscrit au budget pour financer les opérations permettant de développer et de gérer la place de la nature en ville (fleurissement, équipement, destruction des déchets ultimes, entretien des sentiers, etc).

En complément, 27 000 euros sont prévus en investissement.

Ils permettront de créer deux nouveaux espaces verts devant les écoles Géný et Pasteur ainsi que de remplacer les buis morts du parc de La Douëra après concertation avec les architectes des bâtiments de France.

La ville inscrit 2 400 euros en fonctionnement pour accompagner les habitants engagés dans le projet solidaire et citoyen de production d'énergies renouvelables.

Les citoyens intéressés se sont réunis à 6 reprises depuis juin 2023 pour esquisser le projet. Ils ont également bénéficié d'une formation par Clairlieu Écodéfi.

A ce jour, ils ont engagé une phase d'échange et de découverte avec les porteurs de projets similaires.

Manifestations

Pour la transhumance et la bourse aux plantes, un crédit de 2 460 euros est inscrit au budget en fonctionnement.

Recettes

131 634,50 euros de restes à réaliser sont inscrits au budget 2024 pour le projet d'aménagement durable de la cour de l'école Jules Ferry correspondant au solde des subventions notifiées à la commune (DETR, région et Agence de l'eau).

Cotisations

Enfin, 9 030 euros permettront de renouveler l'adhésion de la commune à l'ALEC ainsi qu'au CAUE. La commune s'est beaucoup appuyée sur l'ALEC pour la rédaction du cahier des charges du marché CVC (chauffage – ventilation – climatisation) à renouveler en 2024. De la même manière, l'ALEC sera un partenaire précieux sur le volet performance énergétique dans l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement. Cette enveloppe comprend également l'adhésion à Lorraine énergies renouvelables en lien avec le projet de création d'une coopérative solidaire et citoyenne de production d'énergies renouvelables.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre du changement de prestataire du marché des activités péri et extrascolaires, la ville va redynamiser son programme de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des différents sites de restauration scolaire. Un crédit de 300 euros est inscrit pour réaliser une campagne d'affichage.

Désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école Jules Ferry

Il convient de solder le projet d'aménagement durable de la cour de l'école Jules Ferry. Dans cette perspective, 68 401,81 euros sont inscrits en dépenses d'investissement au budget 2024, dont 34 101,81 euros de restes à réaliser.



MISSION
TRANSFORMATION
DURABLE
DU PATRIMOPINE
COMMUNAL

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	124 900 €	393 202,87 €
Recettes		50 675 €

Dépenses

Entretien des bâtiments



Un crédit de 34 300 euros en fonctionnement est inscrit au budget pour financer l'achat des fournitures et petits équipement mais aussi les travaux d'entretien des bâtiments communaux.

En complément, 60 750 euros sont prévus en fonctionnement pour les différents contrats de maintenance des appareils et équipements au sein des bâtiments communaux.

Enfin, il y a lieu d'inscrire 3 850 euros en fonctionnement pour la pose des illuminations, l'éclairage public des espaces communaux et la location de la batterie électrique d'un véhicule.

Travaux en régie



Pour rappel, les travaux en régie sont les travaux réalisés par les équipes municipales qui augmentent la valeur du patrimoine communal. Ils sont d'abord comptabilisés en fonctionnement avant, à la fin de l'exercice et s'ils ont bien été réalisés, d'être valorisés en investissement. La commune inscrit 26 000 euros au budget cette année. Les travaux suivants sont notamment prévus : **une partie des toilettes de l'école Pasteur, la réalisation de l'exposition Sentiers, la fabrication de toilettes sèches pour la Transhumance, la suite de la réfection des bureaux, l'aménagement participatif d'un espace lecture – détente de l'école Pasteur, etc.**

1^{ère} étape du plan pluriannuel d'investissement

La commune a engagé un audit global des 16 bâtiments communaux. Deux diagnostics ont été réalisés pour chacun des bâtiments : un sur la structure, un second sur la performance énergétique.

Le budget 2024 intègre les travaux urgents dont l'entreprise indique qu'ils doivent être réalisés au cours de l'année. Ces travaux concernent la sécurité et l'hygiène, l'état de la structure des bâtiments et l'accessibilité.

Par ailleurs, la commune a engagé un plan des sobriétés dont elle entend poursuivre la mise en œuvre.

Dès lors, quatre 1^{ères} lignes de crédits sont ouvertes en 2024 au titre du PPI.



Hygiène et sécurité

155 523,69 euros sont inscrits en investissement :

- 95 000 euros : sécurité et hygiène moins d'un an (diagnostic des bâtiments)
- 55 023,69 euros : toilettes et porte coupe-feu de l'école Pasteur, blocs de secours et plans d'évacuation divers bâtiments, dispositif incendie de l'école Jéricho

Structure

97 000 euros sont inscrits en investissement :

- 92 000 euros : structure moins d'un an (diagnostic des bâtiments)
- 5 000 euros : étanchéité de la toiture de l'école J. Ferry

Accessibilité

51 000 euros sont inscrits en investissement :

- 51 000 euros : sécurité et hygiène moins d'un an (diagnostic des bâtiments)

Sobriétés

40 495,04 euros sont inscrits en investissement :

- 32 495,04 euros de restes à réaliser : finalisation du relampage et des systèmes d'éclairage
- 8 000 euros : réaménagement du système de chéneaux du club Odinet afin de récupérer l'eau de pluie notamment en vue d'arroser le jardin de Mélanie

Divers travaux d'aménagement ou d'équipement du bâti communal



Une dernière enveloppe est nécessaire pour divers travaux d'aménagement ou d'équipement du bâti communal. D'un montant de 49 183,78 euros dont 11 583,78 euros de restes à réaliser elle permettra de financer :



- La sécurisation des fenêtres du tennis club
- L'achèvement des travaux du local mis à disposition de l'association En roue libre (restes à réaliser)
- La finalisation du remplacement des hublots de toit au gymnase (restes à réaliser)
- La réfection du clocher de l'église Saint Martin
- Le changement d'un sol de classe à l'école Jules Ferry et l'installation de rideaux dans une classe de l'école Géný
- Le remplacement de la pompe d'arrosage du gymnase
- Le réaménagement de l'accueil

L'accueil de la mairie constitue une de ses vitrines majeures. Celui-ci rencontre aujourd'hui plusieurs problématiques :
ergonomie insuffisante des postes de travail, manque de confidentialité, nécessité de renforcer la sécurité des agentes et confort thermique.

Une enveloppe de 15 000 euros est donc inscrite au budget 2024 pour son réaménagement qui sera co construit avec les agents.



Recettes

50 675 euros de recettes d'investissement sont inscrites au budget 2024, dont 40 675 euros de restes à réaliser correspondant au solde des subventions notifiées à la commune (région, Banque des territoires) pour la réalisation des audits des bâtiments.

Sur les conseils de l'ALEC, la commune bénéficiera d'une subvention complémentaire de 10 000 euros de la FNCCR dans le cadre du dispositif ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique : programme porté par la FNCCR la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies qui finance des outils d'aide à la décision pour aider les groupements de collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

BUDGET PRIMITIF 2024 :

MOYENS GÉNÉRAUX ET RESSOURCES

Les crédits du budget primitif 2024 pour les moyens généraux et les ressources sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 415 555,60 €	787 860,76 €
Recettes	6 635 776 €	1 358 559,39 €

MISSION MOYENS GÉNÉRAUX

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	538 725 €	131 700,24 €
Recettes	30 400 €	3 533 €

DÉPENSES

Dépenses relatives au **fonctionnement des bâtiments**

Une enveloppe de 363 000 euros est ici prévue en fonctionnement. Elle permettra de financer :



Les dépenses énergétiques (gaz et électricité)

Un crédit de 304 800 euros est inscrit. Les dépenses de fluides seront ainsi en baisse de 47,7 % par rapport à 2023 conformément aux informations transmises par la métropole du Grand Nancy, compte tenu que la commune a fait le choix de s'inscrire dans les marchés collectifs de fourniture de fluides portés par la métropole.



Les dépenses d'eau et d'assainissement

La commune a prévu ici une enveloppe de 14 100 euros et veillera aux différentes consommation compte-tenu que les dépenses de 2023 étaient en forte progression par rapport à 2022 (+ 24 %). La métropole a signalé à la commune des écoulements continus d'eau sur plusieurs sites. La ville se saisira de cette information pour agir.



La commune poursuit son travail autour d'un guide de bonnes pratiques en direction de tous les usagers des équipements municipaux afin de les encourager aux « éco-gestes ».

De la même manière, la commune a introduit un paragraphe gestion sobre des locaux dans toutes les conventions de mise à disposition de ses locaux.

Différentes dépenses

44 100 euros permettront de financer les produits d'entretien, les alarmes ainsi que la dératisation et le nettoyage des vitres.

Une enveloppe de 1 450 euros est inscrite en investissement afin d'acquérir différents équipements d'entretien et d'hygiène.

Dépenses relatives au **fonctionnement des services**

Une enveloppe de 149 500 euros est ici prévue en fonctionnement. Elle permettra de financer :

- **La téléphonie**
- **Le courrier**
- **La maintenance des photocopieurs**
- **L'achat de fournitures administratives**
- **L'informatique**
- **L'équipement des agents**
- **Le fonctionnement des véhicules**
- **Le solde du coût de la destruction des archives du centre technique municipal**
- **Les abonnements documentaires**



Dépenses relatives aux **redevances**

La commune doit s'acquitter d'un certain nombre de redevances. Un crédit de 22 775 euros est prévu en ce sens (ONF, ordures ménagères, éclairage public métropole, etc).

Dépenses relatives à **l'obligation de constituer des registres**

3 450 euros permettront de constituer les registres des tables décennales (état-civil), des arrêtés pris par la commune et des délibérations.



En complément, une enveloppe de 130 250,24 euros est prévue en investissement pour l'acquisition :

- D'un véhicule semi-utilitaire en remplacement de la Twingo hors d'usage et d'un vélo électrique
- D'outils pour gros travaux (scie sur table, perceuse à colonne, poste à souder, ...)
- De mobilier de bureau
- D'équipements informatiques, de téléphonie et de communication

Recettes

30 400 euros de recettes de fonctionnement sont inscrites au budget 2024 correspondant pour l'essentiel aux locations de salles, aux redevances et/ou loyers dus à la commune (antenne orange, occupation du domaine public, loyer appartement, etc).

La commune percevra par ailleurs 3 533 euros de recettes d'investissement correspondant à une subvention de la CAF pour le logiciel petite enfance et à celle du FIPHFP pour du mobilier de bureau ergonomique.

MISSION RESSOURCES

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 876 830,60 €	656 160,52 €
Recettes	6 705 376 €	1 355 026,39 €

DÉPENSES

Crédits liés aux personnels



Une enveloppe de 3 611 200 euros est ici prévue en fonctionnement. Elle permettra de financer :

- La masse salariale (3 434 740 euros)
- La formation des agents (40 850 euros)
- L'action sociale (22 500 euros)
- La santé et la sécurité au travail (10 020 euros)



Agenda social

D'un accord commun avec les organisations syndicales, l'agenda social 2024 travaillera sur : la sécurité au travail, la promotion interne, l'organisation du temps de travail et la protection sociale complémentaire.

Frais annexes et impôts dus par la commune



Un crédit de 27 450 euros est inscrit au budget en fonctionnement dont 15 800 euros au titre des impôts dus par la commune et 10 000 euros pour couvrir les dépenses imprévues.

Pertes de recettes

162 030,60 euros sont prévus en fonctionnement pour différentes pertes de recettes et particulièrement la refacturation par la métropole du nettoyage manuel (99 000 euros) et le reversement d'une part de la TCFE (31 400 euros) conformément au pacte financier et fiscal.

Crédits liés aux assurances

Un crédit de 20 500 euros est inscrit au budget en fonctionnement pour les différentes assurances de la ville.

RECETTES

Remboursements sur rémunération

Une recette de fonctionnement d'un montant de 220 010 euros est ici inscrite au budget.

Pacte financier et fiscal avec la métropole : dotations

Les deux dotations versées par la métropole représentent les recettes de fonctionnement suivantes :

- 182 700 euros au titre de dotation communale de solidarité
- 409 800 euros au titre de l'attribution de compensation

Dotations

La commune inscrit les recettes de fonctionnement suivantes au budget 2024 :

- Dotation forfaitaire : 590 000 euros
- Dotation de solidarité rurale (DSR) : 138 000 euros
- Dotation nationale de péréquation (DNP) : 74 000 euros
- Compensation de la taxe foncière : 167 900 euros

FCTVA

La commune prévoit un crédit de 6 000 euros au titre du FCTVA en fonctionnement et de 213 000 euros en investissement.

Autres recettes

24 000 euros de recettes du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle sont inscrites au budget en fonctionnement.

Évolution de la fiscalité locale

Pour financer ses politiques publiques, Malzéville fait le choix d'augmenter les 3 niveaux d'impôts dans les mêmes proportions. Les taux sont ainsi revalorisés de 7.98%. Ils passeront :

- Taxe foncier bâti : de 32.21% à 34.78% soit +2.57 points
- Taxe foncier non bâti : de 25.13% à 27.14% soit + 2.01 points
- Taxe habitation résiduelle : de 12.03% à 12.99% soit + 0.96 points

La commune inscrit une recette de fonctionnement 4 290 736 euros au budget 2024

Autres recettes fiscales

La TCFE rapportera quant à elle un produit de 102 300 euros.

Enfin, compte-tenu de l'atonie du marché de l'immobilier, la commune inscrit 230 000 euros de recette au titre des droits de mutation à titre onéreux.



La commune poursuivra en 2024 son travail de structuration comptable et budgétaire afin de rendre le budget plus efficient et plus transparent :

- Compte financier unique
- Comptabilité analytique
- Encadrement de l'achat public
- Plan pluriannuel d'investissement



Ecritures d'ordre

Plusieurs écritures d'ordre sont inscrites au budget primitif 2024 de la commune :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
Amortissements des biens	166 550 €	166 550 €
Amortissement frais de renégociation des emprunts	361 915 €	361 915 €
	Dépenses d'investissement	Recette de fonctionnement
Amortissement des subventions (financement des biens amortissables)	960 €	960€

Gestion de la dette

Au 1^{er} janvier 2024 :

- la dette s'élevait à 6 503 497,78 euros (7 848 351,20 euros – 1 344 853,42 euros d'aide du fonds de soutien restant à percevoir).
- l'endettement par habitant était de 780,73 €.

Pour le remboursement de la dette, la commune inscrit les crédits suivants au budget primitif 2024 :

	Dépenses	Recettes
Remboursement de la dette (intérêts et capital)	785 500 €	
- dont intérêts :	249 000 €	
- dont capital :	536 500 €	
Intérêts courus non échus	- 780 €	
Frais et ligne de trésorerie	1 000 €	
Contribution du fonds de soutien à la sortie des emprunts à risque		268 970 €
Total :		
montant net du remboursement de la dette inscrit au BP 2024	516 750 €	

ÉQUILBRE DU BUDGET 2024

En fonctionnement			
Total des dépenses inscrites au budget primitif 2024	7 339 171 €	Total des recettes inscrites au budget primitif 2024	7 617 136 €
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	277 965 €		
Total	7 617 136 €	Total	7 617 136 €

En investissement			
Total des dépenses inscrites au budget primitif 2024	1 876 869 €	Total des recettes inscrites au budget primitif 2024	1 374 408 €
		Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	277 965 €
		Montant de l'emprunt 2024 nécessaire pour équilibrer la section d'investissement	224 496 €
Total	1 876 869 €	Total	1 876 869 €

Le montant théorique de l'emprunt 2024, de 224 495,87 euros, sera révisé et minoré par l'intégration du résultat cumulé 2023, prévue dans le cadre de la décision modificative n°1 lors de la séance du conseil municipal du 27 mai 2024.

BUDGET PRIMITIF 2024



CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

2024 : ENGAGER MALZÉVILLE DANS LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

Changer la grille de lecture du budget

IMPACTS

DÉPENSES

RECETTES



Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et recettes à

9 494 004,89 € dont :

- 7 617 136 € en fonctionnement**
- 1 876 868,89 € en investissement**



**MALZÉVILLE
ÉDUCATIVE ET
SOLIDAIRE**



BUDGET PRIMITIF 2024 MALZÉVILLE ÉDUCATIVE ET SOLIDAIRE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 718 280,40 €	24 886,63 €
Recettes	862 460 €	2 200 €



BUDGET PRIMITIF 2024 : MALZÉVILLE ÉDUCATIVE ET SOLIDAIRE MISSION PETITE ENFANCE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	37 650 €	2 900 €
Recettes	336 500 €	

5 550 € en F
4 700 € en I
pour le fonctionnement de la crèche

316 500 € de recettes
des familles (80 000 €)
et de la CAF

28 500 € pour les crèches du territoire

Mise en place de serviettes et de gants pour
le change (arrêt des lingettes jetables)

Revalorisation des indemnités repas et
entretien des assistantes maternelles



Ateliers de pratiques pédagogiques

Recettes :
- Participation des familles : 70 000 €
- CAF : 266 500 €



BUDGET PRIMITIF 2024 : MALZÉVILLE ÉDUCATIVE ET SOLIDAIRE

MISSION ÉDUCATION JEUNESSE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 436 365 €	21 986,63 €
Recettes	513 860 €	2 200 €

1 517 351 €

- Éducation : 1^{er} poste de dépense : + 5 % / 2023
- 16 % du budget, 2 483 € par élève

Fonctionnement des écoles :

- F : 46 390 €
- I : 21 986,63 €

Travaux
dans
les écoles :
• 59 000 €

Projets des écoles :

- 51 035 €

Services périscolaires et extrascolaires :

- 1 338 720 €

Enveloppe projets participatifs

Dispositif Papillon CLAS

Lutte contre le gaspillage alimentaire



Recettes :

- Participation des familles : 371 360 €
- CAF : 137 300 €



BUDGET PRIMITIF 2024 : MALZÉVILLE ÉDUCATIVE ET SOLIDAIRE

MISSION SOLIDARITÉS

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	244 265,40 €	
Recettes	2 100 €	

- 21 850 € pour les actions seniors
- 142 415,40 € pour le CCAS
- 80 000 € pour le SIVU SMJ

Recettes :

- Participation des aidants : 100 €
- Subvention politique de la ville seniors : 0 €

Borne numérique

Partenariat
les Vignes

Jardin nourricier et
solidaire de Mélanie

Départ en vacances

Aides alimentaires

Secours d'urgence

Précarité menstruelle



MALZÉVILLE CITOYENNE CULTURELLE RESPONSABLE



BUDGET PRIMITIF 2024 MALZÉVILLE CITOYENNE, CULTURELLE, RESPONSABLE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	307 110 €	73 090 €
Recettes	28 900 €	8 400 €



BUDGET PRIMITIF 2024 : MALZÉVILLE CITOYENNE, CULTURELLE, RESPONSABLE
MISSION CULTURE ET COMMUNICATION


	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	36 600 €	33 000 €
Recettes	14 000 €	8 000 €

Action culturelle : 22 560 €

Communication : 50 080 €

Recettes :

- Régie publicitaire : 10 000 €
- Subvention politique de la ville seniors : 4 000 €
- Souscription Fondation du patrimoine : 8 000 €

Exposition Sentiers 
 Site internet avec gestion de la relation usagers
 Offre culturelle gratuite
 Valorisation talents locaux




BUDGET PRIMITIF 2024 : MALZÉVILLE CITOYENNE, CULTURELLE, RESPONSABLE
MISSION VIE LOCALE ET CITOYENNE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	102 900 €	40 090 €
Recettes	4 100 €	

Manifestations : 48 360 €

Vie associative : 57 900 €

Démarches participatives et citoyennes : 36 750 €

Action partenariale avec les associations 
 Soutien aux initiatives citoyennes
 Gratuité des manifestations
 Valorisation des savoir-faire locaux
 Charte des manifestations durables

Recettes :

- Redevances occupations domaine public : 4 100 €



BUDGET PRIMITIF 2024 : MALZÉVILLE CITOYENNE, CULTURELLE, RESPONSABLE

MISSION PROTOCOLE ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉLUS

156 370 € :

- Indemnités et cotisations
- Adhésion association des maires de Meurthe-et-Moselle



Formation RSO de
l'ensemble des élu-es

MISSION RELATIONS AVEC LA POPULATION,

ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS

Dépenses : 8 140 €
reprises des
concessions, fournitures
état-civil

Recettes : 10 800 €
vente des concessions
au cimetière,
subvention élections
européennes

MISSION PRÉVENTION - SÉCURITÉ

Dépenses :

- 1 080 € : moyens radios

Recettes :

- 400 € : subvention État caméras piétons



**MALZÉVILLE
DURABLE
ATTRACTIVE
INNOVANTE**



BUDGET PRIMITIF 2024 MALZÉVILLE DURABLE, ATTRACTIVE, INNOVANTE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	176 190 €	991 031,50 €
Recettes		507 709,50 €



BUDGET PRIMITIF 2024 : MALZÉVILLE ATTRACTIVE, DURABLE ET INNOVANTE MISSION URBANISME ET AMÉNAGEMENTS URBAINS

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	17 600 €	502 427,18 €
Recettes		325 400 €

Instructions d'urbanisme :
9 000 €

Ravalements de façade :
8 600 €

Plan foncier :
103 212,92 €

Aménagements urbains :

- quartier du bord de l'eau : 220 680 €
- Jeu parc de La Douëra : 2 000 €
- Solde de l'opération maison commune : 176 534,26 €

Reconstruction de la ville sur elle-même

Embellissement de la ville

Dépollution et requalification des friches



Recettes :

- Restes à réaliser maison commune : 322 700 €
- Nouvelle recette maison commune CAF : 2 700 €



BUDGET PRIMITIF 2024 : MALZÉVILLE ATTRACTIVE, DURABLE ET INNOVANTE

MISSION ENVIRONNEMENT

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	33 690 €	95 401,81 €
Recettes		131 634,50 €

Nature en ville : 46 500 €

Manifestations : 2 460 €

Cotisations : 9 000 €

Projet citoyen et solidaire de production d'ENR : 2 400 €

Désimperméabilisation et végétalisation de la cour Ferry : 68 401,81 €

Aménagements durables

Préservation de la biodiversité

Énergies renouvelables

Lutte contre le gaspillage alimentaire



Recettes :
- Restes à réaliser cour Ferry : 131 634,50 €



BUDGET PRIMITIF 2024 : MALZÉVILLE ATTRACTIVE, DURABLE ET INNOVANTE

MISSION TRANSFORMATION DURABLE DU PATRIMOINE COMMUNAL

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	124 900 €	393 202,87 €
Recettes		50 675 €

Entretien des bâtiments : 98 900 €

Travaux en régie : 26 000 €

Aménagements et équipements bâti communal : 49 183,76 €

Hygiène et sécurité : 155 523,69 €

PPI
Diagnostics
< 1 an

Structure : 155 523,69 €

Accessibilité : 51 000 €

Sobriétés : 40 495,04 €

Patrimoine durable

Qualité de vie au travail, à l'école, dans les équipements

Création d'équipements sobres



Recettes :
- Subventions audits bâtiments : 50 675 €



MOYENS GÉNÉRAUX RESSOURCES



BUDGET PRIMITIF 2024 MOYENS GÉNÉRAUX ET RESSOURCES

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 415 555,60 €	787 860,76 €
Recettes	6 635 776 €	1 358 559,39 €



BUDGET PRIMITIF 2024

MOYENS GÉNÉRAUX

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	538 725 €	131 700,24 €
Recettes	30 400 €	3 533 €

Fonctionnement des bâtiments :
363 000 €

Fonctionnement et
équipement des services :
279 750,24 €

Redevances :
22 775 €

Éco gestes : sobriété énergétique

Qualité de vie et sécurité
au travail

Efficacité du service public
municipal



Recettes :

- Locations, redevances, loyers : 30 400 €
- Subventions équipements : 3 533 €



BUDGET PRIMITIF 2024

RESSOURCES

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 876 830,60 €	456 160,52 €
Recettes	6 705 376 €	1 355 026,39 €



BUDGET PRIMITIF 2023**RESSOURCES : DÉPENSES**

Frais de gestion des ressources humaines : 3 611 200 €

- Masse salariale : 3 434 740 €
- Formation des agent-es : 40 850 €
- Action sociale : 22 500 €
- Santé et sécurité au travail : 10 000 €

Frais annexes et impôts dus par la commune : 27 450 €

- Impôts dus : 15 800 €
- Dépenses imprévues : 10 000 €

Prudence et prévoyance

**Soutien au pouvoir
d'achat des agents**



**Solidarité
métropolitaine**

**Performance
des équipes**

Assurances : 20 500 €

Pertes de recettes : 162 030,60 €

- Refacturation nettoyage manuel : 99 000 €
- Reversement part TCFE : 31 400 €

**BUDGET PRIMITIF 2024****RESSOURCES : RECETTES**

Dotations de l'Etat : 969 900 €

- Dotation forfaitaire : 590 000 €
- DSR : 138 000 €
- DNP : 74 000 €
- Compensation TF : 169 900 €

Remboursements sur rémunérations : 220 010 €

Pacte financier et fiscal métropole :

- Attribution de compensation : 409 800 €
- Dotation communautaire de solidarité : 182 700 €

Autres recettes fiscales : 332 300 €

- TCFE : 102 300 €
- DMTO : 230 000 €

**Retour sur
investissement
et prévoyance**

**Efficiences des
comptes et du
budget**



**Solidarité
métropolitaine**

Fonds de péréquation TP 24 000 €

FCTVA : 213 000 €



BUDGET PRIMITIF 2024

RESSOURCES : RECETTES

Fiscalité : 4 290 736 €

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :
- Taxe d'habitation résiduelle :



Construire la ville de demain

Répondre aux attentes des habitants



Relever les défis sociaux, économiques, écologiques



BUDGET PRIMITIF 2024

ÉCRITURES D'ORDRE

	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
Amortissement des biens	166 550 €	166 550 €
Amortissement des frais de renégociation des emprunts	361 915 €	361 915 €
	Dépenses d'investissement	Recettes de fonctionnement
Amortissement des subventions (financement des biens amortissables)	960 €	960 €



BUDGET PRIMITIF 2024**GESTION DE LA DETTE****1^{er} janvier 2024 :**

- Encours dette : 6 503 497,78 €
 - Dette : 7 848 351,20 €
 - Fonds de soutien : 1 344 853,42 €
- Endettement par habitant : 780,73 €

	Dépenses	Recettes
Remboursement de la dette (intérêt et capital)	785 500 €	
- Dont intérêts	249 000 €	
- Dont capital :	536 500 €	
Intérêts courus non échus	-780 €	
Frais et ligne de trésorerie	1 000 €	
Contribution du fonds de soutien (sortie emprunts à risque)		268 970 €
Total (montant net de remboursement inscrit au BP 2024)	516 750 €	

**ÉQUILIBRE DU BUDGET 2024**

En fonctionnement			
Total des dépenses inscrites au budget primitif 2024	7 339 171 €	Total des recettes inscrites au budget primitif 2024	7 617 136 €
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	277 975 €		
Total	7 617 136 €	Total	7 617 136 €
En investissement			
Total des dépenses inscrites au budget primitif 2024	1 876 869 €	Total des recettes inscrites au budget primitif 2024	1 374 408 €
		Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	277 965 €
		Montant de l'emprunt 2024 nécessaire pour équilibrer la section d'investissement	224 496 €
Total	1 876 869 €	Total	1 876 869 €

Montant théorique de l'emprunt 2024 : 224 495,87 €

